

Conditions générales de Berdoz SA – 1091 Grandvaux

1. Généralités

Les présentes conditions générales de vente pour produits et services délivrés par Berdoz SA priment sur toutes les conditions générales d'achat du client que nous n'avons pas expressément et formellement acceptées.

2. Prix

Sauf stipulation contraire, les prix s'entendent en francs suisses, nets hors TVA sans escompte. Nous nous réservons le droit de les modifier sans avis préalable en cas de changements de prix de la part de nos fournisseurs. Les rabais éventuels s'appliquent sur les prix bruts.

3. Livraisons et délais

Par poste ou CFF (cargo domicile) au choix du fournisseur ou directement par nos soins. Nous nous efforçons de respecter les délais, mais nous ne pouvons prendre en considération des demandes de dédommagement lors d'éventuels retards.

4. Port et emballage

Le port et l'emballage sont facturés au prix coûtant pour les envois jusque à CHF 2'000.—net. Les envois supérieurs à CHF 2'000.—seront livrés franco. En cas de livraison express à la demande de l'acheteur, les frais de transport sont à la charge de ce dernier.

5. Garantie

Nous offrons les mêmes conditions et prestations de garantie que celles qui nous sont octroyées par nos fournisseurs, en règle générale un an de garantie sur le matériel dès sa date d'installation ou de fourniture. La garantie ne peut s'appliquer aux défauts dus aux causes suivantes :

- entretien insuffisant
- non-respect des prescriptions d'utilisation ou d'installation
- utilisation inappropriée des produits
- utilisation de pièces et accessoires non agréés
- usure naturelle
- modification ou essais de réparation par des tiers
- influences extérieures, notamment les cas de force majeure (par exemple défaillance de l'alimentation en électricité ou de la climatisation, dégâts dus aux intempéries) et autres causes dont ni Berdoz SA ni le fournisseur ne peuvent être tenus pour responsables. Les prestations de garantie non couverts par le fabricant ou le fournisseur, ainsi que les frais supplémentaires engendrés par le client lui-même, lui seront facturés.

6. Responsabilité

Que ce soit pour elle-même, pour ses auxiliaires ou pour des tiers mandatés par elle, Berdoz SA décline toute responsabilité pour tout autre dommage que ce soit. Le client ne peut faire valoir aucune prétention pour les dommages qui ne sont pas directement liés au produit ou services, notamment en cas d'arrêt de production, de

perte de jouissance ou de données, de commandes ou de gains, ni de quelconques dommages indirects.

Berdoz SA s'engage à transmettre au client les éventuelles prétentions en responsabilité civile qu'elle peut faire valoir auprès du fabricant ou du fournisseur.

7. Réclamations

La livraison doit être contrôlée immédiatement après réception. Seules les réclamations faites dans les 8 jours calendrier par lettre recommandée après réception de la marchandise sont prises en considération. En cas d'erreur de livraison, les articles en question seront remplacés gratuitement. Toute autre demande d'indemnité est exclue.

8. Retours

Les éventuels retours ne peuvent être acceptés qu'après avis préliminaire, mais au plus tard 15 jours calendrier après leur livraison. La marchandise doit être renvoyée dans un état non utilisé dans son emballage d'origine. La marchandise ne sera créditée qu'après déduction de nos frais de reprise d'un minimum de 10 % du prix de vente et de transport, mais au minimum CHF 20.--. Le matériel commandé au fabricant spécialement ne sera repris qu'après l'accord de ce dernier. Tout retour doit être accompagné d'une copie de la facture ou du bulletin de livraison.

9. Réserve de propriété

Les produits demeurent la propriété du vendeur jusqu'à paiement complet de leur prix. Jusqu'à ce paiement, le matériel sera considéré comme consigné en dépôt et l'acheteur supportera le risque des dommages que ces produits pourraient subir ou occasionner pour quelque cause que ce soit. Nonobstant toute disposition contraire au présent contrat en cas de non respect par l'acheteur d'une des échéances de paiement, le vendeur pourra exiger par lettre recommandée la restitution des biens aux frais de l'acheteur jusqu'à l'exécution par ce dernier de la totalité de ses engagements. Le vendeur pourra en outre résilier de plein droit le présent contrat et exiger une indemnité de résiliation fixée à 10 % du montant HT du contrat non exécuté évalué à la date de résiliation.

10. Conditions de paiement

Sauf accord formel contraire, le prix est acquitté dans les 30 jours qui suivent la date de la facture. Pour les commandes de CHF 6'000.— HT et plus, le tiers est demandé en acompte à la signature de la confirmation de commande, le solde à 30 jours net dès la livraison de la commande. Lors d'un retard de paiement, nous sommes en droit d'appliquer les intérêts moratoires en rapport aux taux en vigueur auprès des banques.

11. For judiciaire

Le for judiciaire et le lieu de paiement pour fournisseurs et clients est Lausanne (Suisse).

Pour le surplus, le CO suisse fait foi, seul le droit Suisse est applicable..